

Réveillez vous !

# LOU CASSE CAN

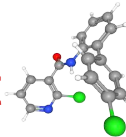
N°7  
FÉVRIER  
2020

Autrefois le « chasse chien » était un messenger chargé d'annoncer les nouvelles dans les fermes. Il se munissait d'un bâton pour éviter de se faire mordre par le molosse qui pouvait garder les lieux.

Périodique gratuit édité par le groupe local de *Généralions Futures des Hautes-Pyrénées*.  
Et publié chaque fois que ses auteurs en auront l'envie !



## Saleté Dangereuse pour l'Humanité, Indubitablement



Le 15 avril 2018, dans une tribune publiée dans Libération, une poignée de scientifiques du CNRS, de l'Inserm et de l'Inra dénonçaient les dangers potentiels liés à cette catégorie de fongicides. Ils soulignaient alors les risques de ces nouvelles molécules qui tuent les champignons en stoppant la respiration cellulaire. Ces pesticides se retrouvant fréquemment dans la chaîne alimentaire, le groupe d'experts annonçait alors qu'ils pourraient affecter gravement la santé des plantes, des insectes, des animaux mais aussi des êtres humains. Pour ceux qui ne connaissent pas encore ce sigle, SDHI = succinate déshydrogénase inhibitor. Et non ce qu'il y a dans le titre...

### ► Amiante et SDHI, même combat ?



Fabrication d'éléments de toiture en fibrociment  
Image Wikipedia

Chacun de nous (ou presque) a entendu parler des problèmes liés à l'amiante. Un peu d'histoire... Interdite seulement en 1996, l'amiante fut employée dans l'industrie depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. Mais c'est durant les trente glorieuses qu'elle a atteint son apogée et nous tous, les plus de 50 ans, avons pu avoir un contact

intime avec ses différents produits. On la retrouvait alors dans les grilles-pain, les couvertures de toit, les peintures, les revêtements de sols ou de plafond, différents joints thermiques ou encore les garnitures de freins. La liste n'est pas exhaustive.



Flocage d'amiante

Ses méfaits sur la santé humaine dénoncés dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle par le docteur MURRAY de Londres puis par un inspecteur du travail de Caen du nom de Denis AURIBAUT (pas les bonbons...), sa commercialisation durera encore près d'une centaine d'années avant que les autorités (in)compétentes finissent par prendre les mesures de protections sanitaires indispensables et se prononcent enfin pour son interdiction complète et définitive.

Mais combien de malades, combien de morts durant ce très long laps de temps sans réaction ? Certaines études annoncent 500000 décès, d'asbestose (insuffisance respiratoire), de mésothéliome (maladie presque exclusivement liée à l'amiante) et bien sûr de cancer du poumon. Question récurrente ; qui a payé, paie ou

paiera les nombreuses et coûteuses externalités négatives de tous ces déficits de protection ? L'implicite réponse se trouve dans la question. Pas les industriels, pas les responsables des agences sanitaires ou les médecins alertés. Tous complices et responsables, mais pas coupables ! À noter qu'en 1998, le Canada (2<sup>ème</sup> producteur mondial) a attaqué la France pour sa décision devant l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce). Et ce n'est qu'après trois ans de procédure que l'Europe a pu faire valoir ses droits à protéger ses populations et sa nature car cette cochonnerie a aussi des incidences négatives sur la faune et la flore. Alors pourquoi parler de l'amiante ? Le parallèle pourrait être dramatiquement évident.

### ► Un peu d'histoire, encore.

Laissons là cette digression et revenons aux problèmes posés par les SDHI. L'année 1966 voit la mise sur le marché du premier de ces fongicides, la carboxine, interdite depuis. Quatre autres molécules dérivées de celle-ci suivront, elles aussi interdites en Europe. Est-ce un signe ? Le Boscalid, toujours fréquemment utilisé, voit le jour en 2003 dans le berceau de BASF. À partir de 2010, nombres d'autres formules obtiennent des AMM (Autorisations de mise sur le marché). Depuis, tous ces produits sont régulièrement et largement pulvérisés sur les cultures, maraîchères, fruitières, céréalières, comme dans les jardins d'agrément ou les pelouses des stades. On en trouve partout ! La preuve ? Six résidus de fongicides SDHI ont été

détectés dans l'alimentation végétale française, à savoir : le boscalid, le flupyram, le flutolanil, le fluxapyroxade, le bixafen et le mépronil. Et 63 % des cheveux des femmes testées stockent du Boscalid. Qui le dit ? Devinez. L'ANSES !

### ► Alerte rouge pour ces fongicides

Dès 2017, Pierre Rustin, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et spécialiste des maladies mitochondriales alerte l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail) qui ne daignera pas répondre à ses premières sollicitations. En 2018, il participe alors à la tribune publiée dans Libération avec huit autres éminents spécialistes mondiaux des maladies mitochondriales.

Devant cette petite mais très médiatique levée de boucliers, l'ANSES ne peut plus faire la sourde oreille. Elle invite les neuf scientifiques (huit viendront) à présenter les résultats de leurs études face à quatre experts maison, le GECU (groupe d'expertise collective d'urgence), dont aucun n'a pour spécialité le domaine concerné... Bizarre, non ? Se retranchant derrière les normes et les AMM, les pseudo experts de l'ANSES ont pondu le 15 janvier 2019 un document intitulé, on vous le sert tel quel : Avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à « l'évaluation du signal concernant la toxicité des fongicides inhibiteurs de la succinate déshydrogénase (SDHI) ». C'est dire si c'est du sérieux. La conclusion de ces entretiens : pas de problèmes. Pour l'instant. Elle a cependant souligné « poursuivre ses travaux concernant de potentiels effets de ces substances sur la santé en conditions réelles d'exposition ». Comme quoi rien n'est définitivement sûr et certain.

Une étude publiée en novembre 2019 dans la revue américaine Plos-One a mis en évidence que le

processus respiratoire des cellules humaines, d'abeilles et de vers de terre était également affecté en laboratoire par ces SDHI. Depuis, dans une tribune publiée dans Le Monde, 450 scientifiques et/ou médecins ont appelé à « mettre en œuvre au plus vite l'arrêt de l'usage des SDHI en milieu ouvert ». Ils estiment que les dernières études « laissent prévoir le risque additionnel chez l'homme d'une catastrophe sanitaire liée à leur usage ».

Enfin, suite à une audition de l'ANSES de 2019, la Commission nationale de la déontologie et des alertes en matière de santé publique et d'environnement (cnDAspe) publie ceci le 18 novembre de la même année : « les données scientifiques présentées par l'équipe de chercheurs sur les dangers des fongicides SDHI sont de qualité et posent un doute sérieux sur des dangers qui ne sont pas actuellement pris en compte dans les procédures de toxicologie appliquées selon la réglementation européenne concernant la mise sur le marché des produits phytosanitaires ». Pourquoi ?

### ► Fongicides, mais pas que...

On l'a déjà vu. Comme il est expliqué dans les différentes études, leur action pernicieuse s'exerce sur tout le règne végétal et animal. Le terme de fongicide seul ne convient donc pas du tout, si ce n'est aux commerçants, les Bayer ou BASF, qui vendent ces molécules. Et il est très important. Selon le groupe de chercheurs liés à Pierre Rustin, les tests présentés par les fabricants sont inadaptés car ils masquent la toxicité cellulaire des SDHI. Le modèle murin, les souris et les rats, ne convient pas dans les études des maladies mitochondriales. Une petite précision pour comprendre un peu mieux le problème. Pour résumer, les mitochondries sont les « centrales énergétiques » des cellules. Elles contribuent à l'essentiel de la différenciation, la

division, la croissance, la respiration et de la mort cellulaire. La perturbation de ces fonctions peut conduire à des maladies telles des cancers, des encéphalopathies ou des tumeurs du système nerveux.



Infographie de BASF reprenant les conclusions de l'ANSES

Même si certaines études européennes signalent des effets cancérigènes lors des tests sur la race murine, l'ANSES soutient que les produits concernés se dégradent très rapidement chez les mammifères pour être ensuite éliminés naturellement. Problème : comment une molécule très vite décomposée et expulsée par l'organisme peut-elle former des tumeurs ? C'est un des arguments que reprennent à leur compte le collectif des chercheurs. Et, refrain malheureusement connu, face aux doutes, l'ANSES refuse d'appliquer de suite le principe de précaution. Même si celle-ci proclame ne pas clore le dossier des SDHI, devra-t-on encore attendre une centaine d'années comme pour l'amiante ?

Pour finir sur une note un peu amusante, dans un autre domaine (trouvé par hasard en faisant des recherches sur le NET), SDHI signifie aussi Social Dimensions of Health Institute. En français, Institut de la dimension sociale de la santé. C'est un partenariat interdisciplinaire entre les universités de Dundee et de St-Andrews en Grande-Bretagne. Peut-être devrait-on leur confier le dossier ?

À lire.

Adhérez  
à Générations Futures  
<https://www.generations-futures.fr/>  
Relais local 65  
tarbes@generations-futures.fr

